

CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 210.000 Euros

Siège Social et Bureau
28, boulevard Lucien Pierquin
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site internet :
www.cabinet-pierquin.com

« RESIDEIS »

Association régie par la loi
Du 1^{er} Juillet 1901

Siège Social
1 Avenue Gustave Gailly
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

SIRET 777.347.691.00134
CODE APE 8790 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2025
(Du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « RESIDEIS » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel. Nous avons apporté une attention particulière aux postes comptables relatifs aux redevances d'hébergement et au Personnel

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

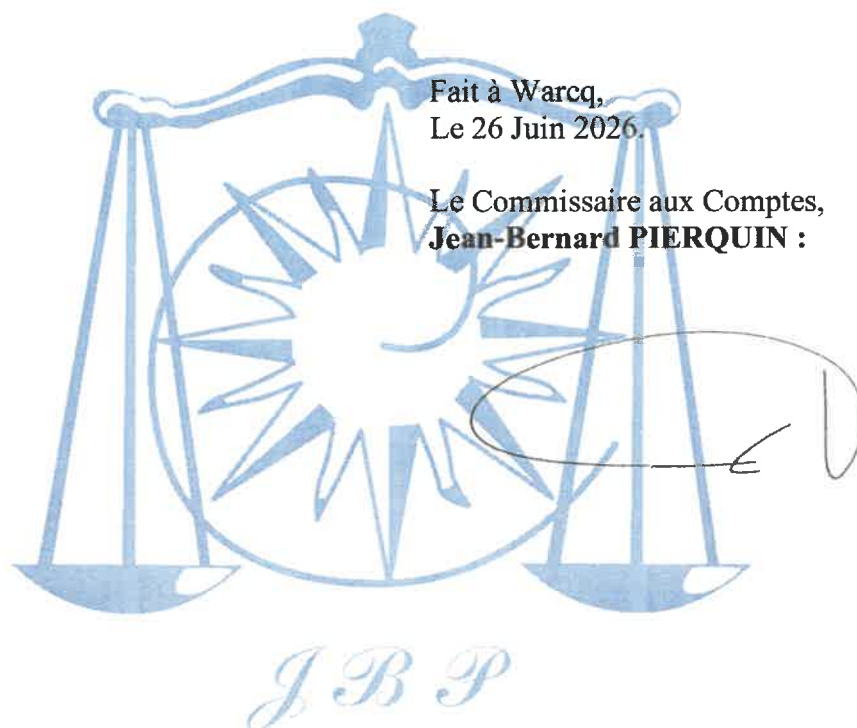
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette				
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences,							
Autres immobilisations incorporelles	9 177.24	9 177.24					
Immob. incorp. en cours, av. acptes							
Immobilisations corporelles				16.07			18.44
Terrains							
Constructions							
Inst. techniques, matériel et outillages ...							
Autres immobilisations corporelles	5 241 950.80	3 333 925.70	1 908 025.10		2 170 122.57		
Immob. corp. en cours, av. acptes	9 972.56		9 972.56				
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés							
Immobilisations financières				0.38			0.47
Participations	30 984.84		30 984.84		38 198.01		
Créances rattachées à des particip.							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	14 152.00		14 152.00		17 589.00		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5 306 237.44	3 343 102.94	1 963 134.50	16.45	2 225 909.58		18.91
Stocks et en-cours							
Créances				7.93			5.15
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	311 200.79	4 818.08	306 382.71		424 741.61		
Créances reçues par legs ou donations							
Autres créances	632 715.21		632 715.21		173 973.07		
Charges constatées d'avance	6 968.57		6 968.57		7 063.04		
Valeurs mobilières de placement	7 475 530.44		7 475 530.44	62.64	6 657 313.28		56.56
Instr. financiers à terme, jetons détenus							
Disponibilités	1 548 921.57		1 548 921.57	12.98	2 281 144.79		19.38
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	9 975 336.58	4 818.08	9 970 518.50	83.55	9 544 235.79		81.09
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement emprunts (IV)							
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	15 281 574.02	3 347 921.02	11 933 653.00	100	11 770 145.37		100

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Champagne Ardenne Révision
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		55.92		55.15
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	6 673 754.62		6 491 755.57	
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	164 744.75	1.38	181 999.05	1.55
Situation nette (sous-total)	6 838 499.37	57.30	6 673 754.62	56.70
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	88 974.42	0.75	99 279.61	0.84
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 6 927 473.79	58.05	6 773 034.23	57.54
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)			
Provisions pour risques			50 000.00	0.42
Provisions pour charges	3 591 510.23	30.10	3 350 710.73	28.47
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 3 591 510.23	30.10	3 400 710.73	28.89
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	262 920.14	2.20	301 853.96	2.56
Emprunts et dettes financières diverses	344 647.02	2.89	328 895.26	2.79
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	407 130.32	3.41	573 458.58	4.87
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	397 961.00	3.33	392 171.82	3.33
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10.50		20.79	
Produits constatés d'avance	2 000.00	0.02		
TOTAL DES DETTES	(IV) 1 414 668.98	11.85	1 596 400.41	13.56
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 11 933 653.00	100	11 770 145.37	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	5 442 380.65	4 910 269.89	532 110.76	10.84
<i>dont parrainages</i>	186 584.90	178 312.00	8 272.90	4.64
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	415 992.17	792 984.62	-376 992.45	-47.54
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	129 066.70	118 623.98	10 442.72	8.80
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	62 450.54	126 032.84	-63 582.30	-50.45
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 6 049 890.06	5 947 911.33	101 978.73	1.71
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	3 298 255.04	3 311 808.58	-13 553.54	-0.41
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	110 285.10	77 934.59	32 350.51	41.51
Salaires	1 051 889.12	927 430.61	124 458.51	13.42
Cotisations sociales	620 662.67	539 286.67	81 376.00	15.09
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	398 299.33	352 987.70	45 311.63	12.84
Dotations aux provisions	300 000.00	603 178.00	-303 178.00	-50.26
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	219 563.29	25 285.43	194 277.86	768.34
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 5 998 954.55	5 837 911.58	161 042.97	2.76
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 50 935.51	109 999.75	-59 064.24	-53.69

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	87 964.79	95 734.71	-7 769.92	-8.12
Reprises sur dépréciations et provisions		115 360.00	-115 360.00	-100.00
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	39 755.52	17 813.46	21 942.06	123.18
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	127 720.31	228 908.17	-101 187.86	-44.20
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 880.07	4 460.87	-580.80	-13.02
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées		136 382.00	-136 382.00	-100.00
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	3 880.07	140 842.87	-136 962.80	-97.25
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	123 840.24	88 065.30	35 774.94	40.62
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	174 775.75	198 065.05	-23 289.30	-11.76
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 031.00	16 066.00	-6 035.00	-37.56
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	6 177 610.37	6 176 819.50	790.87	0.01
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	6 012 865.62	5 994 820.45	18 045.17	0.30
EXCÉDENT OU DÉFICIT	164 744.75	181 999.05	-17 254.30	-9.48
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	164 744.75	181 999.05	-17 254.30	-9.48

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 11 933 653.00 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 164 744.75 Euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Traitement de certains frais accessoires**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS**Détermination des stocks**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**Traitement des amortissements**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	9 177.24		
TOTAL	9 177.24		
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	8 191.41		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	379 243.00		4 126.80
Emballages récupérables et divers	4 769 070.06		81 319.53
Avances et acomptes			9 972.56
TOTAL	5 156 504.47		95 418.89
Immobilisations financières			
Autres participations	38 198.01		-7 213.17
Prêts et autres immobilisations financières	17 589.00		-3 437.00
TOTAL	55 787.01		-10 650.17
TOTAL GENERAL	5 221 468.72		84 768.72

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des	Réévaluation
	par virt poste	par cession	immobs fin ex.	légal/Valeur
				d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			9 177.24	
TOTAL			9 177.24	
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport			8 191.41	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			383 369.80	
Emballages récupérables et divers			4 850 389.59	
Avances et acomptes			9 972.56	
TOTAL			5 251 923.36	
Immobilisations financières				
Autres participations			30 984.84	
Prêts et autres immobilisations financières			14 152.00	
TOTAL			45 136.84	
TOTAL GENERAL			5 306 237.44	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			9 177.24			9 177.24
TOTAL			9 177.24			9 177.24
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport			8 191.41			8 191.41
Matériel de bureau, informatique			264 968.80	43 056.27		308 025.07
Emballages récupérables et divers			2 713 221.69	304 487.53		3 017 709.22
TOTAL			2 986 381.90	347 543.80		3 333 925.70
TOTAL GENERAL			2 995 559.14	347 543.80		3 343 102.94

ETAT DES CRÉANCES

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	14 152.00		14 152.00
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	4 818.08	4 818.08	
Autres créances clients	306 382.71	306 382.71	
Personnel et comptes rattachés	319.74	319.74	
Débiteurs divers	632 044.23	632 044.23	
Charges constatées d'avance	6 968.57	6 968.57	
TOTAL	964 685.33	950 533.33	14 152.00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	6 968.57
TOTAL	6 968.57
PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	262 920.14	262 920.14		
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	344 647.02	344 647.02		
Fournisseurs et comptes rattachés	407 130.32	407 130.32		
Personnel et comptes rattachés	123 382.93	123 382.93		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	236 687.07	236 687.07		
Impôts sur les bénéfices	34 029.00	34 029.00		
Autres dettes	10.50	10.50		
Produits constatés d'avance	2 000.00	2 000.00		
TOTAL	1 410 806.98	1 410 806.98		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOC RESIDEIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	77.46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 432.14
Dettes fiscales et sociales	172 891.73
TOTAL	222 401.33